



Accusé de réception en préfecture  
078-200073344-20240402-CC2404FI20-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Rambouillet Territoires  
22 rue Gustave Eiffel - ZA Bel Air  
BP 40036 - 78511 Rambouillet Cedex  
Tél. 01 34 57 20 61 - Fax 01 34 84 01 57

**CC2404FI20 - Budget annexe traitement des eaux usées Gazeran/Rambouillet/Vieille-Eglise-en-Yvelines : budget primitif 2024**

**Conseil communautaire du Mardi 2 avril 2024**

Convocation du 19 mars 2024

**78120 RAMBOUILLET**

Affichée le 19 mars 2024

**Présidence : Thomas GOURLAN**

**Secrétaire de Séance : Guy LECOURT**

Conseillers titulaires		Suppléants	Absents représentés par
AGUILLON Claire	P		
ALIX Martial	P	PORTHAULT Jérôme	
BATTEUX Jean-Claude	P	ALOISI Henri	
BAX DE KEATING Geoffroy	P		
BERNARD Jean-Luc	REP		DESMET France
BONTE Daniel	P		
BRICAUD Nathalia	P	CHEMIN Delphine	
BRIOLANT Stéphanie	P	DEFFRENNE Philippe	
CABRIT Anne	REP	BUREAU Norbert	ALIX Martial
CAILLOL Valérie	P		
CARESMEL Marie	REP		PETITPREZ Benoît
CARIS Xavier	REP		BRIOLANT Stéphanie
CAZANEUVE Claude	AE	PELOYE Robert	
CHANCLUD Maurice	PS	GODEAU Hervé	
CHERET Claire	P	PASSET Georges	
CHRISTIANNE Janine	REP		YOUSSEF Leïla
CINTRAT Alain	P		
CONVERT Thierry	P	MAZE Michel	
COPETTI Isabelle	AE	MANDON Franck	
COUËDOR Nathalie	P	TELLIER Olivier	
DEMICHELIS Janny	P	LENTZ Jacques	
DEMONT Clarisse	P		
DENAIIS Lionel	P		
DEROFF Joseph	AE		
DESCLOUDS Stéphane	REP		GOURLAN Thomas
DESMET France	P		
DRAPPIER Jacky	AE	QUINTON Benjamin	
DUCHAMP Jean-Louis	P	DELABBAYE Jean-Yves	
DUPRESSOIR Hervé	P		
FLORES Jean-Louis	P	HAROUN Thomas	
FOCKEDEV William	REP		MATILLON Véronique
FORMENTY Jacques	REP	CARZUNEL Martine	BAX DE KEATING Geoffroy
GAILLOT Anne-Françoise	P	LE MENN Pascal	

Accusé de réception en préfecture  
 078-200073344-20240402-CC2404F120-DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2024  
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

<b>GHIBAUDE</b> Jean-Pierre	<b>AE</b>	<b>GUILLARD</b> Olivier	
<b>GOURLAN</b> Thomas	<b>P</b>		
<b>GROSSE</b> Marie-France	<b>P</b>		
<b>GUIGNARD</b> Sylvain	<b>AE</b>		
<b>IKHELF</b> Dalila	<b>AE</b>		
<b>JAFFRE</b> Valéry	<b>P</b>		
<b>JEGAT</b> Joëlle	<b>REP</b>		<b>LECOURT</b> Guy
<b>JUTIER</b> David	<b>P</b>		
<b>LAHITTE</b> Chantal	<b>P</b>		
<b>LAMBERT</b> Sylvain	<b>P</b>	<b>GATINEAU</b> Christian	
<b>LECOURT</b> Guy	<b>P</b>	<b>BAUDESSON</b> Hélène	
<b>MALARDEAU</b> Jean-Pierre	<b>P</b>	<b>BERTHIER</b> Lydie	
<b>MARCHAL</b> Evelyne	<b>REP</b>	<b>GENTIL</b> Jean-Christophe	<b>ROSTAN</b> Corinne
<b>MARGOT JACQ</b> Isabelle	<b>P</b>		
<b>MATILLON</b> Véronique	<b>P</b>		
<b>MAY OTT</b> Ysabelle	<b>P</b>	<b>VEIGA</b> José	
<b>MOUFFLET</b> Catherine	<b>REP</b>		<b>CAILLOL</b> Valérie
<b>NEHLIL</b> Ismaël	<b>P</b>		
<b>PAQUET</b> Frédéric	<b>P</b>		
<b>PASQUES</b> Jean-Marie	<b>REP</b>		<b>CINTRAT</b> Alain
<b>PETITPREZ</b> Benoît	<b>P</b>		
<b>QUERARD</b> Serge	<b>P</b>	<b>SAISY</b> Hugues	
<b>QUINTON</b> Gilles	<b>P</b>	<b>CHARRON</b> Xavier	
<b>REY</b> Augustin	<b>REP</b>		<b>DUPRESSOIR</b> Hervé
<b>ROLLAND</b> Virginie	<b>P</b>		
<b>ROSTAN</b> Corinne	<b>P</b>	<b>MARECHAL</b> Michel	
<b>SALIGNAT</b> Emmanuel	<b>P</b>	<b>CHALLOY</b> Camélia	
<b>SCHMIDT</b> Gilles	<b>P</b>		
<b>SIRET</b> Jean-François	<b>P</b>		
<b>STEPHANE</b> Nathalie	<b>REP</b>		<b>JAFFRÉ</b> Valéry
<b>TROGER</b> Jacques	<b>P</b>	<b>BARDIN</b> Dominique	
<b>WEISDORF</b> Henri	<b>P</b>		
<b>YOUSSEF</b> Leila	<b>P</b>		
<b>ZANNIER</b> Jean-Pierre	<b>P</b>	<b>THEVARD</b> Nicolas	

<b>Conseillers : 67</b>	<b>Présents : 46</b>	<b>Représentés : 14</b>	<b>Votants potentiels : 60</b>	<b>Absents/Excusés : 7</b>
	<b>Présents titulaires : 45</b>			
	<b>Présents suppléants : 1</b>			

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment et notamment ses articles L1612-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 et ses déclinaisons notamment M49,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016362-0001 en date du 27 décembre 2016 portant fusion de Rambouillet Territoires Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2019-01-29-007 en date du 29 janvier 2019 portant modification des statuts de Rambouillet Territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-004 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Rambouillet Territoires à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020,

Vu la délibération CC2403FI01 du 6 mars 2024 portant sur le rapport d'orientations budgétaires 2024,

Vu la délibération de ce jour approuvant à la reprise anticipée des résultats 2023 du budget annexe traitement des eaux usées Gazeran/Rambouillet/Vieille-Eglise-en-Yvelines au budget primitif 2024 de ce budget,

Vu l'état des restes à réaliser 2023 du budget annexe traitement des eaux usées Gazeran/Rambouillet/Vieille-Eglise-en-Yvelines,

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2024,

Vu les avis du Bureau communautaire réuni le 25 mars 2024 et de la Commission finances réunie le 21 mars 2024,

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité**

**APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget annexe traitement des eaux usées Gazeran/Rambouillet/Vieille-Eglise-en-Yvelines ci-annexé et arrêté à la somme de 12 320 302,04 euros (douze millions trois cent vingt mille trois cent deux euros et quatre centimes) répartie ainsi :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section d'exploitation (1)</b>	<b>5 720 499,51 €</b>	<b>5 720 499,51 €</b>
<b>Section d'investissement (2)</b>	<b>6 599 802,53 €</b>	<b>6 599 802,53 €</b>
Dont restes à réaliser	8 053,26 €	0,00 €
Dont crédits nouveaux	6 591 749,27 €	6 599 802,53 €
<b>TOTAL (3) = (1) + (2)</b>	<b>12 320 302,04 €</b>	<b>12 320 302,04 €</b>

**DONNE** tout pouvoir au Président ou à son représentant pour l'application de cette délibération.

Fait à Ablis, le 2 avril 2024

Accusé de réception en préfecture  
078-200073344-20240402-CC2404F120-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

  
**Thomas GOURLAN**  
Président de Rambouillet Territoires  
Conseiller régional  
Adjoint au Maire de Rambouillet

*« La présente délibération à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit implicite ou explicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.*

*Conformément à l'article R 421.7 du code de justice administrative, les personnes résidants Outre-Mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).* »

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

<b>Numéro SIRET</b> <b>20007334400091</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>CA RAMBOUILLET TERRITOIRES</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE  
RAMBOUILLET

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 49 (1)

<b>Budget primitif</b>
------------------------

**BUDGET : TRAITMT EAUX USÉES GAZERAN+RAMB+VIELLE (2)**

**ANNEE 2024**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 17

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 24

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 25

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 27

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 28

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 30

A3.2 - Etalement des provisions 31

A4.1 - Equilibre des opérations financières 32

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 33

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 34

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 35

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 36

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 37

A6 - Etat des charges transférées 38

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 39

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 40

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 41

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 42

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 43

B1.5 - Etat des marchés de partenariat 44

B1.6 - Etat des autres engagements donnés 45

B1.7 - Etat des engagements reçus 46

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 47

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 48

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 49

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 51

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 52

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 53

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 54

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture	
078-200073344-20240402-CC2404F20-DE	I
Date de télétransmission : 11/04/2024	
Date de réception préfecture : 11/04/2024	

## I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) de l'article pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) de l'article pour la section d'investissement.
  - (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires délibération du 01/10/2023.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ..... du .....).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

#### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 720 499,51	5 222 359,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 498 140,51
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		5 720 499,51	5 720 499,51

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	5 468 316,51	6 599 802,53
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	8 053,26	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 123 432,76	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		6 599 802,53	6 599 802,53

#### TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	12 320 302,04	12 320 302,04
---------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES**

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 439 388,33	0,00	2 329 356,00	2 329 356,00	2 329 356,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>2 439 388,33</b>	<b>0,00</b>	<b>2 329 856,00</b>	<b>2 329 856,00</b>	<b>2 329 856,00</b>
66	Charges financières	695 562,00	0,00	551 500,00	551 500,00	551 500,00
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>3 184 950,33</b>	<b>0,00</b>	<b>2 931 356,00</b>	<b>2 931 356,00</b>	<b>2 931 356,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	923 893,02		1 989 143,51	1 989 143,51	1 989 143,51
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	800 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 723 893,02</b>		<b>2 789 143,51</b>	<b>2 789 143,51</b>	<b>2 789 143,51</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 908 843,35</b>	<b>0,00</b>	<b>5 720 499,51</b>	<b>5 720 499,51</b>	<b>5 720 499,51</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>5 720 499,51</b>
---	---------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 756 759,00	0,00	4 822 359,00	4 822 359,00	4 822 359,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 756 759,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 822 359,00</b>	<b>4 822 359,00</b>	<b>4 822 359,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>2 806 759,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 822 359,00</b>	<b>4 822 359,00</b>	<b>4 822 359,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	409 800,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>409 800,00</b>		<b>400 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>400 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 216 559,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 222 359,00</b>	<b>5 222 359,00</b>	<b>5 222 359,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>498 140,51</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>5 720 499,51</b>
---	---------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>2 389 143,51</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES**

**II**

**A3**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	11 965 128,89	8 053,26	3 896 516,51	3 896 516,51	3 904 569,77
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>11 965 128,89</b>	<b>8 053,26</b>	<b>3 896 516,51</b>	<b>3 896 516,51</b>	<b>3 904 569,77</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 167 536,23	0,00	1 171 800,00	1 171 800,00	1 171 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 167 536,23</b>	<b>0,00</b>	<b>1 171 800,00</b>	<b>1 171 800,00</b>	<b>1 171 800,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>13 132 665,12</b>	<b>8 053,26</b>	<b>5 068 316,51</b>	<b>5 068 316,51</b>	<b>5 076 369,77</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	409 800,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>409 800,00</b>		<b>400 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>400 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>13 542 465,12</b>	<b>8 053,26</b>	<b>5 468 316,51</b>	<b>5 468 316,51</b>	<b>5 476 369,77</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>1 123 432,76</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 599 802,53</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	2 357 291,00	0,00	2 679 173,00	2 679 173,00	2 679 173,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 579 585,58	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>5 936 876,58</b>	<b>0,00</b>	<b>2 679 173,00</b>	<b>2 679 173,00</b>	<b>2 679 173,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	1 131 486,02	1 131 486,02	1 131 486,02
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>7 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 131 486,02</b>	<b>1 131 486,02</b>	<b>1 131 486,02</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>5 943 876,58</b>	<b>0,00</b>	<b>3 810 659,02</b>	<b>3 810 659,02</b>	<b>3 810 659,02</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	923 893,02		1 989 143,51	1 989 143,51	1 989 143,51



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**II**

**BALANCE GENERALE DU BUDGET**

**B1**

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 329 356,00		2 329 356,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00		500,00
66	Charges financières	551 500,00	0,00	551 500,00
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	0,00	50 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	800 000,00	800 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 989 143,51	1 989 143,51
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>2 931 356,00</b>	<b>2 789 143,51</b>	<b>5 720 499,51</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>5 720 499,51</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	400 000,00	400 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 171 800,00	0,00	1 171 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	3 904 569,77		3 904 569,77
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>5 076 369,77</b>	<b>400 000,00</b>	<b>5 476 369,77</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 123 432,76</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 599 802,53</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Accusé de réception en préfecture  
 078-200073344-20240402-CC2404FI20-DE II  
 Date de télétransmission : 11/04/2024  
 Date de réception préfecture : 11/04/2024 **B2**

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE DU BUDGET**

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 822 359,00		4 822 359,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	400 000,00	400 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>4 822 359,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>5 222 359,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>498 140,51</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>5 720 499,51</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 679 173,00	0,00	2 679 173,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		800 000,00	800 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 989 143,51	1 989 143,51
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>2 679 173,00</b>	<b>2 789 143,51</b>	<b>5 468 316,51</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>1 131 486,02</b>
------------------------------------	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 599 802,53</b>
---	---------------------

Accusé de réception en préfecture  
078-200073344-20240402-CC2404F120-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>2 439 388,33</b>	<b>2 329 356,00</b>	<b>2 329 356,00</b>
6161	Multirisques	0,00	6 500,00	6 500,00
62878	Remb. frais à des tiers	2 439 388,33	2 322 856,00	2 322 856,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	500,00	500,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>2 439 388,33</b>	<b>2 329 856,00</b>	<b>2 329 856,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>695 562,00</b>	<b>551 500,00</b>	<b>551 500,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	517 002,00	585 700,00	585 700,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	178 560,00	-34 200,00	-34 200,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
678	Autres charges exceptionnelles	50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>3 184 950,33</b>	<b>2 931 356,00</b>	<b>2 931 356,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>923 893,02</b>	<b>1 989 143,51</b>	<b>1 989 143,51</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>800 000,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>800 000,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	800 000,00	800 000,00	800 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 723 893,02</b>	<b>2 789 143,51</b>	<b>2 789 143,51</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 723 893,02</b>	<b>2 789 143,51</b>	<b>2 789 143,51</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>4 908 843,35</b>	<b>5 720 499,51</b>	<b>5 720 499,51</b>

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>5 720 499,51</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-34 200,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 756 759,00	4 822 359,00	4 822 359,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	2 756 759,00	4 822 359,00	4 822 359,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>2 756 759,00</b>	<b>4 822 359,00</b>	<b>4 822 359,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	50 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	50 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>2 806 759,00</b>	<b>4 822 359,00</b>	<b>4 822 359,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	409 800,00	400 000,00	400 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	409 800,00	400 000,00	400 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>409 800,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>400 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 216 559,00</b>	<b>5 222 359,00</b>	<b>5 222 359,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>498 140,51</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>5 720 499,51</b>
---	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
202001	Opération d'équipement n° 202001 (5)	11 965 128,89	3 896 516,51	3 896 516,51
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>11 965 128,89</b>	<b>3 896 516,51</b>	<b>3 896 516,51</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 167 536,23	1 171 800,00	1 171 800,00
1641	Emprunts en euros	931 766,23	942 900,00	942 900,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 000,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	228 770,00	228 900,00	228 900,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 167 536,23</b>	<b>1 171 800,00</b>	<b>1 171 800,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>13 132 665,12</b>	<b>5 068 316,51</b>	<b>5 068 316,51</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	409 800,00	400 000,00	400 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	409 800,00	400 000,00	400 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	213 700,00	214 000,00	214 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	114 700,00	108 000,00	108 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	74 700,00	72 000,00	72 000,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	6 700,00	6 000,00	6 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>409 800,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>400 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>13 542 465,12</b>	<b>5 468 316,51</b>	<b>5 468 316,51</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>8 053,26</b>
-----------------------------------	-----------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>1 123 432,76</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 599 802,53</b>
---	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>2 357 291,00</b>	<b>2 679 173,00</b>	<b>2 679 173,00</b>
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	2 357 291,00	977 291,00	977 291,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	701 882,00	701 882,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>3 579 585,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	3 579 585,58	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>5 936 876,58</b>	<b>2 679 173,00</b>	<b>2 679 173,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>1 131 486,02</b>	<b>1 131 486,02</b>
1068	Autres réserves	0,00	1 131 486,02	1 131 486,02
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>7 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>7 000,00</b>	<b>1 131 486,02</b>	<b>1 131 486,02</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>5 943 876,58</b>	<b>3 810 659,02</b>	<b>3 810 659,02</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>923 893,02</b>	<b>1 989 143,51</b>	<b>1 989 143,51</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>800 000,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>800 000,00</b>
28031	Frais d'études	81 600,00	40 000,00	40 000,00
28032	Frais de recherche et de développement	16 000,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	410 859,00	414 000,00	414 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	2 300,00	3 000,00	3 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	57 008,00	58 000,00	58 000,00
28154	Matériel industriel	2 742,00	3 000,00	3 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	5 211,00	60 000,00	60 000,00
28157	Aménagement matériel industriel	210 280,00	222 000,00	222 000,00
28188	Autres	14 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>1 723 893,02</b>	<b>2 789 143,51</b>	<b>2 789 143,51</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 723 893,02</b>	<b>2 789 143,51</b>	<b>2 789 143,51</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>7 667 769,60</b>	<b>6 599 802,53</b>	<b>6 599 802,53</b>

		+
<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>		<b>0,00</b>
		+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>		<b>0,00</b>
		=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>6 599 802,53</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET**  
**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 202001 (1)**  
**LIBELLE : STEP GAZERAN RAMBOUILLET VIEILLE EGLISE (EX SIRR)**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		15 988 413,53	a 8 053,26	3 896 516,51	b 3 896 516,51	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 988 413,53	8 053,26	3 896 516,51	3 896 516,51	0,00
2313	Constructions	15 988 413,53	8 053,26	3 896 516,51	3 896 516,51	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
1641	Emprunts en euros		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00
2313	Constructions		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) – (a+b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-3 904 569,77</b>
---	----------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture  
 078-200073344-20240402-CC2404FI20-DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2024  
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

**IV**  
**A1.1**

**A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV  
 A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					11 274 234,62									
1641 Emprunts en euros (total)					11 274 234,62									
MON544376EUR	Société de Financement Local	09/12/2022	13/12/2022	01/04/2023	7 000 000,00	V	Euribor 3m + 0,79%, flooré à 0,79%	2,836	2,875	EUR	T	C	O	A-1
SIRR 26	Société de Financement Local	13/07/2005	01/06/2006	01/06/2007	0,00	C	Si Euribor 12m Postfixé <= 6% alors Taux fixe à 3,63% sinon Euribor 12m Postfixé + 0,04%	3,630	3,680	EUR	A	P	N	B-1
SIRR 29	Société de Financement Local		01/01/2020	01/04/2020	358 044,45	F	Taux fixe à 0,53%	0,530	0,530	EUR	T	P	O	A-1
SIRR 30	Dexia		01/04/2017	01/07/2017	0,00	V	LEP Postfixé + 1,11%	2,360	2,360	EUR	T	C	O	A-1
SIRR 31	Société de Financement Local		01/07/2017	01/10/2017	0,00	V	Euribor 3m + 0,54%, flooré à 0,00%	0,209	0,212	EUR	T	P	O	A-1
SIRR 32	Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France		15/08/2011	15/11/2011	0,00	F	Taux fixe à 4,12%	4,120	4,120	EUR	T	P	O	A-1
SIRR 38	Société de Financement Local		01/01/2017	01/04/2017	0,00	C	Si Euribor 3m Postfixé <= 6% alors Taux fixe à 4,79% sinon Euribor 3m Postfixé + 0,15%	4,790	4,857	EUR	T	P	O	B-1
SIRR 40	Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France		03/04/2016	03/04/2017	0,00	F	Taux fixe à 3,92%	3,920	3,920	EUR	A	P	O	A-1
SIRR 45	Société de Financement Local		01/08/2016	01/08/2017	0,00	F	Taux fixe à 5,80%	5,800	5,800	EUR	A	P	O	A-1
SIRR 46	Société de Financement Local		01/03/2017	01/03/2018	0,00	F	Taux fixe à 3,25%	3,250	3,295	EUR	A	P	O	A-1

Accusé de réception en préfecture  
 078-200073344-20240402-CC2404120-DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2024  
 Date de réception en préfecture : 11/04/2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								SIRR 47	Société de Financement Local					
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>4 518 399,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					4 518 399,00									
SIRR 33	Agence de l'Eau Seine Normandie		15/09/2011	15/09/2012	0,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
SIRR 48	Agence de l'Eau Seine Normandie	10/08/2018	06/03/2019	06/03/2020	4 518 399,00	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>15 792 633,62</b>									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.  
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).  
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.  
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.  
 (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.  
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		13 795 564,88					938 926,59	508 312,32	0,00	189 712,04
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		13 795 564,88					938 926,59	508 312,32	0,00	189 712,04
MON544376EUR	N	0,00	A-1	6 790 000,00	24,02	V	Euribor 3m + 0,79%, flooré à 0,79%	4,699	280 000,00	300 218,01	0,00	55 789,39
SIRR 26	N	0,00	B-1	458 581,04	7,42	C	Si Euribor 12m Postfixé <= 6% alors Taux fixe à 3,63% sinon Euribor 12m Postfixé + 0,04%	3,630	48 023,40	16 923,93	0,00	8 817,75
SIRR 29	N	0,00	A-1	268 966,26	8,01	F	Taux fixe à 0,53%	0,530	26 822,43	1 372,79	0,00	317,28
SIRR 30	N	0,00	A-1	287 500,00	5,50	V	LEP Postfixé + 1,11%	7,110	50 000,00	19 007,51	0,00	4 174,66
SIRR 31	N	0,00	A-1	47 907,57	1,00	V	Euribor 3m + 0,54%, flooré à 0,00%	4,449	38 230,02	1 459,90	0,00	76,82
SIRR 32	N	0,00	A-1	232 105,98	2,62	F	Taux fixe à 4,12%	4,120	81 391,15	8 316,01	0,00	776,18
SIRR 38	N	0,00	B-1	166 294,79	3,00	C	Si Euribor 3m Postfixé <= 6% alors Taux fixe à 4,79% sinon Euribor 3m Postfixé + 0,15%	4,790	48 338,19	7 224,65	0,00	1 428,23
SIRR 40	N	0,00	A-1	136 560,58	3,25	F	Taux fixe à 3,92%	3,920	28 983,17	5 353,17	0,00	3 127,63
SIRR 45	N	0,00	A-1	4 601,59	4,59	F	Taux fixe à 5,80%	5,800	819,62	266,89	0,00	90,79

CA RAMBOUILLET TERRITOIRES - TRAITMT EAUX USÉES GAZERAN+RAMB+VIELLE - BP - 2024

Accusé de réception en préfecture  
 078 200673341 20240402 CC2404120 DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2024  
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
SIRR 46	N	0,00	A-1	2 085 427,45	7,17	F	Taux fixe à 3,25%	3,250	218 389,75	68 906,00	0,00	51 408,36
SIRR 47	N	0,00	A-1	3 317 619,62	17,18	F	Taux fixe à 2,35%	2,350	117 928,86	79 263,46	0,00	63 704,95
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>3 637 519,20</b>					<b>228 769,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		3 637 519,20					228 769,95	0,00	0,00	0,00
SIRR 33	N	0,00	A-1	22 800,00	7,71	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	2 850,00	0,00	0,00	0,00
SIRR 48	N	0,00	A-1	3 614 719,20	15,19	F	Taux fixe à 0,00%	0,000	225 919,95	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>17 433 084,08</b>					<b>1 167 696,54</b>	<b>508 312,32</b>	<b>0,00</b>	<b>189 712,04</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**A1.3**

**A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)</b>														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Barrière simple (B)</b>														
SIRR 26	Société de Financement Local	0,00	458 581,04	1	25,00		Si Euribor 12m Postfixé <= 6% alors Taux fixe à 3,63% sinon Euribor 12m Postfixé + 0,04%	Si Euribor 12m Postfixé <= 6% alors Taux fixe à 3,63% sinon Euribor 12m Postfixé + 0,04%	0,00	Si Euribor 12m Postfixé <= 6% alors Taux fixe à 3,63% sinon Euribor 12m Postfixé + 0,04%	3,630	16 923,93	0,00	2,63
SIRR 38	Société de Financement Local	0,00	166 294,79	1	10,00		Si Euribor 3m Postfixé <= 6% alors Taux fixe à 4,79% sinon Euribor 3m Postfixé + 0,15%	Si Euribor 3m Postfixé <= 6% alors Taux fixe à 4,79% sinon Euribor 3m Postfixé + 0,15%	0,00	Si Euribor 3m Postfixé <= 6% alors Taux fixe à 4,79% sinon Euribor 3m Postfixé + 0,15%	4,790	7 224,65	0,00	0,95
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>624 875,83</b>						<b>0,00</b>			<b>24 148,58</b>	<b>0,00</b>	<b>3,58</b>
<b>Option d'échange (C)</b>														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)</b>														

**EAUX USÉES GAZERAN+RAMB+VIELLE - BP - 2024**

Accusé de réception en préfecture  
 078200073344-2024-0401-CC2404F120-DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2024  
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 (E)</b>														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Autres types de structures (F)</b>														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	624 875,83						0,00			24 148,58	0,00	3,58

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**A1.4**

**A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	11	0	0	0	0	
	% de l'encours	96,40	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	16 808 208,25	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	3,58	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	624 875,83	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

**IV**  
**A1.5**

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

- (1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.  
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.  
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).  
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture 078-200073344-20240402-CC2404F120-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024	<b>IV</b>
	<b>A1.6</b>

<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>
<b>AUTRES DETTES</b>

**A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €	02/10/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'étude, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	10	13/01/2020
L	Frais d'étude et de recherche non suivies de réalisation	5	13/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	13/01/2020
L	Frais d'insertion non suivi de travaux	5	13/01/2020
L	Subvention d'équipement versées pour financer des biens mobiliers	5	13/01/2020
L	Subvention d'équipement versées pour financer des biens immobiliers ou études	15	13/01/2020
L	Projet d'infrastructures d'intérêt national	30	13/01/2020
L	Concessions et droits similaires	3	13/01/2020
L	Droit de superficie	3	13/01/2020
L	Plantations d'arbres et arbustes (aménagement paysagers)	20	13/01/2020
L	Autres agencements et aménagements	15	13/01/2020
L	Bâtiments privés - Immeubles de rapport	40	13/01/2020
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile et autres matériels	10	13/01/2020
L	Matériel et outillage de voirie : Matériel roulant	10	13/01/2020
L	Autre matériel et outillage de voirie	8	13/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	10	13/01/2020
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	13/01/2020
L	Autres matériels de transport : Deux-roues	5	13/01/2020
L	Autres matériels de transport : Voitures	10	13/01/2020
L	Autres matériels de transport : Camions et véhicules industriels	15	13/01/2020
L	Matériel informatique scolaire	5	13/01/2020
L	Autres matériel informatique	5	13/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier scolaires	10	13/01/2020
L	Autres matériels de bureau et mobiliers : Table, bureaux (y compris bornes d'accueil, comptoirs)	10	13/01/2020
L	Mobilier d'assise (chaises, bancs, canapés, chauffeuses)	10	13/01/2020
L	Mobilier de rangement (armoires, vestiaires, casiers, vitrines, caissons, meubles à plans, rayonnage)	10	13/01/2020
L	Autres matériels de bureau et mobiliers : coffres forts, armoires fortes, podium, estrades	25	13/01/2020
L	Matériel de téléphonie : téléphones portables	5	13/01/2020
L	Matériel de téléphonie : téléphones fixes, serveurs téléphoniques	10	13/01/2020
L	Cheptel	10	13/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	13/01/2020
L	Stations d'épuration : ouvrages lourds	99	02/10/2023
L	Stations d'épuration : ouvrages courants (bassins de décantation, d'oxygénation)	25	02/10/2023
L	Ouvrages de génie civil pour le captage, transport, traitement de l'eau potable	30	02/10/2023
L	canalisations d'adduction d'eau	30	02/10/2023
L	Réseaux d'assainissement	99	02/10/2023
L	Outillages spécifiques eau et assainissement	5	02/10/2023
L	Installations de traitement de l'eau potable	10	02/10/2023
L	Appareils de laboratoires	5	02/10/2023

**TRITOIRES - TRAITMT EAUX USÉES GAZERAN+RAMB+VIELLE - BP - 2024**

Accusé de réception en préfecture  
 078-200073344-20240402-CC2404F120-DE  
 Date de transmission : 11/04/2024  
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Date
L	Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage, installations de ventilation	10	02/10/2023
L	Organes de régulation	5	02/10/2023

Accusé de réception en préfecture  
 078-200073344-20240402-CC2404F120-DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2024  
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>	<b>A3.1</b>

**A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Accusé de réception en préfecture  
 078-200073344-20240402-CC2404F120-DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2024  
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.2</b>

**A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
--------	-------	-------------------------------	------------------	--	--	--------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES**

**A4.1**

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**

**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 123 432,76	-1 123 432,76
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-8 053,26	-8 053,26
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 131 486,02	0,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 106 (C)</b>	1 131 486,02	1 131 486,02
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 131 486,02	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	1 131 486,02

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	1 571 800,00	1 571 800,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	2 789 143,51	2 789 143,51
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 217 343,51	2 348 829,53

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Accusé de réception en préfecture  
 078-200073344-20240402-CC2404F120-DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2024  
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>1 571 800,00</b>	<b>1 571 800,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>1 171 800,00</b>	<b>1 171 800,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	942 900,00	942 900,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	228 900,00	228 900,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>400 000,00</b>	<b>400 000,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	400 000,00	400 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Accusé de réception en préfecture  
078-200073344-20240402-CC2404F120-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture  
078-200073344-20240402-CC2404F120-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture  
078-200073344-20240402-CC2404F120-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.2.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT**

Accusé de réception en préfecture 078-200073344-20240402-CC2404F120-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024	<b>IV</b>
---	-----------

**A5.2.2**

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture  
 078-200073344-20240402-CC2404F120-DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2024  
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>

**A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Accusé de réception en préfecture 078-200073344-20240402-CC2404FI20-DE	
Date de télétransmission : 11/04/2024	
Date de réception préfecture : 11/04/2024	
<b>IV</b>	
<b>A7</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>

**A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
 EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

**B1.1**

**B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé de réception en préfecture  
 078-200073344-20240402-CC2404F120-DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2024  
 Date de dépôt en préfecture : 11/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>0.00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>0.00</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0.00</b>
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.  
 (2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.  
 (3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture 078-200073344-20240402-CC2404-F120-DE-IV Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024	<b>IV</b>
	<b>B1.3</b>

<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>
<b>SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>

**B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
-------------	-----------------	-----------	--------------------	---------------------------------	--------------------------

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Accusé de réception en préfecture  
 078-200073344-20240402-CC2404F20-DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2024  
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
 ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

**IV**  
**B1.5**

**ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
<b>Marchés de partenariat (1)</b>													
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>													
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Accusé de réception en préfecture  
 078-200073344-20240402-CC2404F120-DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2024  
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

**B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Accusé de réception en préfecture 078-200073344-20240402-CC2404F120-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024	<b>IV</b>
	<b>B1.7</b>

<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>
<b>ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>

**B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	<b>8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>8028 Autres engagements reçus</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>A l'exception de ceux reçus des entreprises</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Engagements reçus des entreprises</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture	
078-200073344-20240402-CC2404F20-DE	IV
Date de télétransmission : 11/04/2024	
Date de réception préfecture : 11/04/2024	

<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>
<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Accusé de réception en préfecture	
078-200073344-20240402-CC2404F120-DE	<b>IV</b>
Date de télétransmission : 11/04/2024	
Date de réception préfecture : 11/04/2024	

<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>
<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

**C1.1**

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture  
 078-200073344-20240402-CC2404F120-DE IV  
 Date de télétransmission : 11/04/2024  
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Accusé de réception en préfecture 078-200073344-20240402-CC2404F120-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024	IV C2
---	----------

**IV – ANNEXES**  
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**  
**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

- (1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.
- (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
- (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

Accusé de réception en préfecture 078-200073344-20240402-CC2404F120-DE Date de télétransmission : 11/04/2024	IV
Date de réception préfecture : 11/04/2024	C3

<b>IV – ANNEXES</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>

**C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Accusé de réception en préfecture	
078-200073344-20240402-CC2404F124-DE	IV
Date de télétransmission : 11/04/2024	
Date de réception préfecture : 11/04/2024	D

<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>

Nombre de membres en exercice : 67  
Nombre de membres présents : 46  
Nombre de suffrages exprimés : 60  
VOTES :  
Pour : 60  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation : 19/03/2024

Présenté par (1) Le Président,  
A Ablis le 02/04/2024  
(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
A Ablis, le 02/04/2024  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AGUILLON Claire	
ALIX Martial	
BATTEUX Jean-Claude	
BAX DE KEATING Geoffroy	
BONTE Daniel	
BRIOLANT Stéphanie	
CABRIT Anne	
CAILLOL Valérie	
CARESMEL Marie	
CARIS Xavier	
CAZANEUVE Claude	
CHANCLUD Maurice	
CHERET Claire	
CHRISTIANNE Janine	
CINTRAT Alain	
CONVERT Thierry	
COPETTI Isabelle	
DEMICHELIS Janny	
DEMONT Clarisse	
DENAIIS Lionel	
DESCHAMPS Paulette	

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Accusé de réception en préfecture 078-200073344-20240402-CC2404E120-DF	<b>IV</b>
Date de télétransmission : 11/04/2024	
Date de réception préfecture : 11/04/2024	<b>D</b>

DESMET France	
DORISON Guy	
DRAPPIER Jacky	
DUCHAMP Jean-Louis	
DUPRESSOIR Hervé	
EPSTEIN Alain	
FLORES Jean-Louis	
FOCKEDEV William	
FORMENTY Jacques	
GAILLOT Anne-Françoise	
GHIBAUDO Jean-Pierre	
GOURLAN Thomas	
GROSSE Marie-France	
GUIGNARD Sylvain	
HUSSON Jean-Claude	
JAFFRE Valéry	
JEGAT Joëlle	
JUTIER David	
LAHITTE Chantal	
LAMBERT Sylvain	
LECOURT Guy	
MALARDEAU Jean-Pierre	
MARCHAL Evelyne	
MARGOT JACQ Isabelle	
MATILLON Véronique	
MAY OTT Ysabelle	
MOUFFLET Catherine	
NEHLIL Ismaël	
PAQUET Frédéric	

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Accusé de réception en préfecture 078-200073344-20240402-CC2404E124-DF	<b>IV</b>
Date de télétransmission : 11/04/2024	<b>D</b>
Date de réception préfecture : 11/04/2024	

PASQUES Jean-Marie	
PETITPREZ Benoît	
QUERARD Serge	
QUINTON Gilles	
REY Augustin	
ROLLAND Virginie	
ROSTAN Corinne	
ROUHAUD Jean Christophe	
SALIGNAT Emmanuel	
SCHMIDT Gilles	
SIRET Jean-François	
STEPHANE Nathalie	
TROGER Jacques	
TRONEL Didier	
WEISDORF Henri	
YOUSSEF Leïla	
ZANNIER Jean-Pierre	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 08/04/2024, et de la publication le 08/04/2024  
A Rambouillet, le 08/04/2024

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

FEUILLE D'EMARGEMENT

Accusé de réception en préfecture  
 078-200073344 20240402-20240402-20240402  
 Date de télétransmission : 17/05/2024  
 Date de réception préfecture : 11/04/2024

Communes	Titulaires	Signature	Suppléants	Signature	Communes	Titulaires	Signature	Suppléants	Signature
Ablis	AGUILLON Claire				Saint-Léger-En-Yvelines	GHIBAUDO Jean-Pierre			
Paray-Douville	ALIX Martial		PORTHAULT Jérôme		Rambouillet	GOURLAN Thomas	<i>Présent</i>		
Saint-Hilarion	BATTEUX Jean-claude		ALOISI Henri		Le-Perray-En-Yvelines	GROSSE Marie-France	<i>Présent</i>		
Le Perray-En-Yvelines	BAX DE KEATING Geoffroy				Saint-Arnoult-En-Yvelines	GUIGNARD Sylvain			
Rambouillet	BERNARD Jean-Luc	pouvoir à F. DESMET			Le Perray-En-Yvelines	IKHELF Dalila			
Auffargis	BONTE Daniel				Les Essarts-le-Roi	JAFFRE Valéry			
Ponthévrard	BRICAUD Nathalia		CHEMIN Delphine		Saint-Arnoult-En-Yvelines	JEGAT Joëlle	pouvoir à Guy LECOURT		
Emancé	BRIOLANT Stéphanie		DEFFRENNE Philippe		Rambouillet	JUTIER David			
Orsonville	CABRIT Anne	Pouvoir à M. ALIX	BUREAU Norbert		Le-Perray-En-Yvelines	LAHITTE Chantal			
Rambouillet	CAILLOL Valérie				Rochefort-En-Yvelines	LAMBERT Sylvain		GATINEAU Christian	
Rambouillet	CARESMEL Marie	pouvoir à B. JELINPREZ			Orcemont	LECOURT Guy			BAUDESSON Hélène
Bullion	CARIS Xavier	Pouvoir à S. BRIOLANT			Prunay-En-Yvelines	MALARDEAU Jean-Pierre			BERTHIER Lydie
Gambaiseuil	CAZANEUVE Claude		PELOYE Robert		Hermeray	MARCHAL Evelyne	pouvoir à C. ROSTAN		GENTIL Jean-Christophe
Longvilliers	CHANCLUD Maurice		GODEAU Hervé		Bullion	MARGOT JACQ Isabelle			
Cernay-La-Ville	CHERET Claire		PASSET Georges		Rambouillet	MATILLON Véronique			
Rambouillet	CHRISTIANNE Janine	Pouvoir à L. YOUSSEF			Sonchamp	MAY OTT Ysabelle			VEIGA José
Rambouillet	CINTRAT Alain				Rambouillet	MOUFFLET Catherine	Pouvoir à Catherine MOUFFLET	<i>V. Caillole</i>	
Poigny-La-Forêt	CONVERT Thierry		MAZE Michel		Les-Essarts-Le-Roi	NEHLIL Ismaël			
Sainte-Mesme	COPETTI Isabelle	Pouvoir à J. DRAPPIER	MANDON Franck		Le-Perray-En-Yvelines	PAQUET Frédéric			
Bonnelles	COUEDOR Nathalie		TELLIER Olivier		Rambouillet	PASQUES Jean-Marie	<i>exerce pouvoir à A. Cintrat</i>		
Orphin	DEMICHELIS Janny		LENTZ Jacques		Rambouillet	PETITPREZ Benoît			
Rambouillet	DEMONT Clarisse				La-Celle-Les-Bordes	QUERARD Serge			SAISY Hugues
Les-Essarts-Le-Roi	DENAIS Lionel				Allainville	QUINTON Gilles			CHARRON Xavier
Saint-Arnoult-En-Yvelines	DESCLOUDS Stéphane	Pouvoir à T. GOURLAN			Rambouillet	REY Augustin	<i>pouvoir à Herve' DEPRESSE</i>		
Rambouillet	DESMET France				Auffargis	ROLLAND Virginie			
Saint-Arnoult-En-Yvelines	DEROFF Joseph				Mittainville	ROSTAN Corinne			MARECHAL Michel
Saint Martin de Bréthencourt	DRAPPIER Jacky		QUINTON Benjamin		Gazeran	SALIGNAT Emmanuel			CHALLOY Camélia
Vieille-Eglise	DUCHAMP Jean-Louis		DELABBAYE Jean-Yves		Rambouillet	SCHMIDT Gilles			
Rambouillet	DUPRESSOIR Hervé				Ablis	SIRET Jean-François			
Boinville-Le-Gaillard	FLORES Jean-Louis		HAROUN Thomas		Les Essarts Le Roi	STEPHANE Nathalie	<i>pouvoir à V. JAFFRE</i>		
Rambouillet	FOCKEDEV William	<i>pouvoir à MATILLON</i>			Clairefontaine	TROGER Jacques			BARDIN Dominique
Les Bréviaires	FORMENTY Jacques	<i>pouvoir à GBDK</i>	CARZUNEL Martine		Les Essarts Le Roi	WEISDORF Henri			
La-Boissière-Ecole	GAILLOT Anne-Françoise		LE MENN Pascal		Rambouillet	YOUSSEF Leïla			
					Raizeux	ZANNIER Jean-Pierre			THEVARD Nicolas